



TracéLaitier = Traçabilité

protection. prospérité. paix d'esprit.

TracéLaitier est un programme national de traçabilité des bovins laitiers administré par Lactanet Canada en collaboration avec les Producteurs laitiers du Canada (PLC).

En combinaison avec l'initiative proAction^{MD} des PLC, TracéLaitier offre protection, prospérité et paix d'esprit à l'industrie laitière canadienne et à ses clients.



Les trois piliers de la traçabilité animale

1 Identification des sites

L'identification des sites où l'animal est né, gardé, rassemblé ou éliminé.

2 Identification des animaux

Un numéro d'identification unique posé sur l'animal et qu'il portera toute sa vie. (Identifiants apposés à l'oreille)

3 Consignation et déclaration des déplacements des animaux

La déclaration des déplacements des animaux à l'aide du numéro du site et de l'identifiant.

Ce Manuel du programme reflète la réglementation fédérale et les exigences de proAction^{MD} pour les producteurs laitiers de partout au Canada. La réglementation en vigueur dans certaines provinces pourrait entraîner des variations quant aux procédures applicables aux producteurs laitiers de ces provinces ainsi qu'aux affiliés qui ne sont pas producteurs et qui jouent un rôle dans la chaîne de traçabilité des bovins laitiers.

Services à la clientèle

meilleur soutien. meilleurs résultats.

Le programme TracéLaitier maintient deux centres de services à la clientèle bilingues au Canada.

Services à la clientèle pour les provinces autres que le Québec



Services à la clientèle au Québec Via Agri-Traçabilité Québec (ATQ)



Horaire du service à la clientèle	Lundi au vendredi (HNE) 8 h à 17 h	Lundi au vendredi (HNE) 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Téléphone	1-866-55-TRACE (1-866-558-7223)	1-866-270-4319 / 1-450-677-1757
Courriel	info@TraceLaitier.ca	sac@atq.qc.ca
Télécopieur	1-519-756-3502	1-866-473-4033
Courrier	Services à la clientèle de TracéLaitier C.P. 610 Brantford (Ontario) N3T 5R4	Services à la clientèle de TracéLaitier / ATQ 555, boul. Roland-Therrien, bureau 50 Longueuil (Québec) J4H 4E8

www.TraceLaitier.ca



660, avenue Speedvale Ouest, suite 101
Guelph (Ontario) N1K 1E5



Manuel du programme TracéLaitier

Options pour la déclaration

l'évolution de la technologie

Que ce soit par téléphone ou courrier, ou encore via un portail en ligne sécurisé ou une application mobile gratuite, TracéLaitier offre des options pratiques pour déclarer les événements de traçabilité. Pour accéder aux outils électroniques, les utilisateurs doivent d'abord créer ou activer un compte TracéLaitier et avoir accès aux données sans fil ou au Wi-Fi.

Il y a aussi d'autres organisations et logiciels de gestion des troupeaux qui peuvent vous aider à déclarer les événements de traçabilité, par exemple les associations de races laitières, le personnel de Lactanet sur le terrain, DairyComp et Lac-T.



Options
par
province

Je vis dans une province
autre que le Québec



Je vis au Québec



Portail en ligne	www.portail.TraceLaitier.ca	simplitrace.atq.qc.ca
Application mobile <i>installez-la à partir de Google Play ou de l'App Store</i>	TracéLaitier   Manuel de l'utilisateur de l'application mobile www.traceLaitier.ca/support/technical-support/?lang=fr	SimpliTRACE   Manuel de l'utilisateur de l'application mobile www.atq.qc.ca/fr/outils-de-declaration-fr/mobile
Téléphone	1-866-55-TRACE (1-866-558-7223)	1-866-270-4319 ou 1-450-677-1757
Formulaire papier <i>téléchargez/imprimez le formulaire, remplissez-le et envoyez-nous-le</i>	Télécharger le formulaire www.TraceLaitier.ca/ressources/library  Services à la clientèle de TracéLaitier C.P. 610 Brantford (Ontario) N3T 5R4  info@TraceLaitier.ca  TÉLECOPIEUR 1-519-756-3502	Télécharger le formulaire www.atq.qc.ca/fr/formulaires  Services à la clientèle de TracéLaitier/ATQ 555, boul. Roland-Therrien, bureau 50 Longueuil (Québec) J4H 4E8  sac@atq.qc.ca  TÉLECOPIEUR 1-866-473-4033

La déclaration pour les affiliés qui ne sont pas producteurs

En plus de disposer des options listées ci-dessus, les affiliés peuvent continuer de déclarer des événements de traçabilité au Système canadien de traçabilité du bétail (SCTB). Les données de traçabilité laitière seront automatiquement transmises à TracéLaitier.

SCTB > www.canadaid.ca/fr/

} abattoirs
élevage encans
éleveurs de veaux
expositions / foires
exploitants de parcs
d'engraissement
exportateurs
importateurs

installations terminales
parcs de rassemblement
sites intermédiaires
de la viande
transporteurs
usines de transformation
vétérinaires
autres

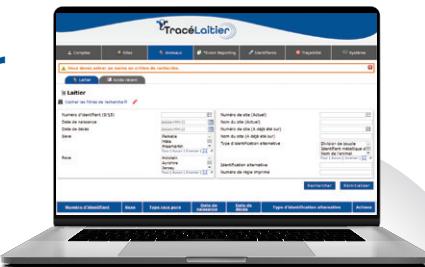


Portail de TracéLaitier

protéger l'industrie laitière

Pour commencer

- 1** Visitez www.TraceLaitier.ca
et accédez au portail



- Pratique et simple
 - Réduction de la paperasse
 - Visualisation de l'historique
 - Activation des identifiants*
 - Saisie ou modification de données*
 - Déclaration des déplacements d'animaux*
 - Maintien de l'inventaire des animaux*
 - Gestion de votre compte*

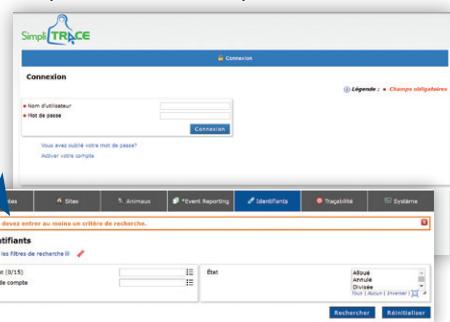
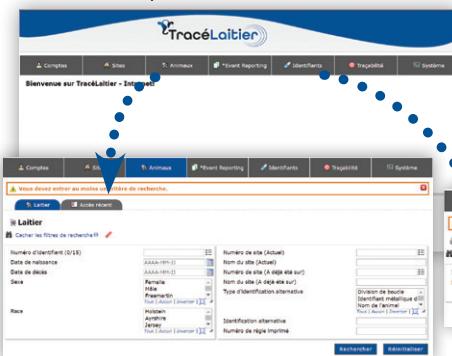
*au moyen de SimpliTRACE au Québec

- ## **2 Sélectionnez votre emplacement**



- ### **3 Activez votre compte et explorez le portail**

Pour activer votre compte, ouvrez une session avec votre **nom d'utilisateur** et votre **mot de passe** TracéLaitier. Si vous n'avez pas reçu vos informations de connexion ou si vous n'avez pas de compte, communiquez avec le **service à la clientèle** et nous pourrons en créer un pour vous.



Nous sommes là pour vous aider

Si vous n'avez pas accès à nos outils de déclaration en ligne ou si vous préférez parler avec un agent des services à la clientèle, appelez-nous!



TracéLaitier Mobile

des solutions novatrices pour vous simplifier la vie au quotidien

Lorsque votre compte TracéLaitier aura été créé, vous pourrez télécharger l'application mobile gratuite et y accéder.

- 1 Accédez au magasin d'applications dans votre appareil mobile



- 2 Recherchez et installez l'application TracéLaitier



- 3 Ouvrez une session avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe TracéLaitier



Appareil : version 4.4 ou supérieure

Soumettre la déclaration
Synchroniser les données

Pour connecter votre lecteur d'identifiants électronique à votre appareil mobile par Bluetooth, consultez le manuel de votre lecteur.

Choisissez votre événement

Déclarations DT0113040

ÉVÉNEMENT ANIMAUX NOTE SOMMAIRE

Pose initiale d'identifiants

Activation des identifiants/Naissance

Remplacement (no identifiant connu)

Rémission d'identifiants

Remplacement (no identifiant d'origine inconnu)

Déplacement d'animaux

Réception

Sortie (facultatif)

Importation

Désactivation des identifiants

Décès

Exportation

Reception d'un animal

Déclarations DT0113040

ÉVÉNEMENT ANIMAUX NOTE SOMMAIRE

Type Événement

Site Sortie (facultatif)

Date de l'événement Faites un choix

Site de destination Entrer un site de destination

Nom du transporteur Entrer un nom du transporteur

Numéro de plaque d'immatriculation Entrer un numéro de plaque d'immatricul...

Origine de la plaque d'immatriculation Faites un choix

Suivant

Entrez de l'information

Animal

ANIMAL

Identifiant (0 / 15) Entrer un identifiant (0 / 15)

Date de naissance Faites un choix

Date de pose Faites un choix

Sexe Faites un choix

Numéro de gestion du troupeau Entrer un numéro de gestion du troupeau

Race Faites un choix

Ajouter un animal

Annuler OK

Ajoutez des animaux

Déclarations DT0113040

ÉVÉNEMENT ANIMAUX NOTE SOMMAIRE

124000000000237

124000000000238

Ajouter un animal

Précédent Suivant

Soumettez dans TracéLaitier

Déclarations DT0113040

ÉVÉNEMENT ANIMAUX NOTE SOMMAIRE

Type Activation des identifiants/Naissance

ANIMAUX

Identifiant 124000000000237

Sexe Femelle

Race Holstein

Date de naissance 2020-07-27

Date de pose 2020-07-27

NOTE

Précédent Soumettre

Les manuels de l'utilisateur de l'application mobile se trouvent à www.TracéLaitier.ca/technical-support.

Les utilisateurs sont responsables des frais associés à la connexion à Internet, à l'utilisation des données et au Wi-Fi de leur fournisseur de services mobiles.



Nous sommes là pour vous aider

Si vous n'avez pas accès à nos outils de déclaration en ligne ou si vous préférez parler avec un agent des services à la clientèle, appelez-nous!



Identification des animaux : LES IDENTIFIANTS

la pierre angulaire de la traçabilité

Tous les veaux nés dans des fermes laitières canadiennes sont identifiés avec un identifiant unique à 15 chiffres posé sur l'oreille qui débute par 124. Ce numéro suit l'animal pendant toute sa vie, satisfait aux normes ISO et est reconnu par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

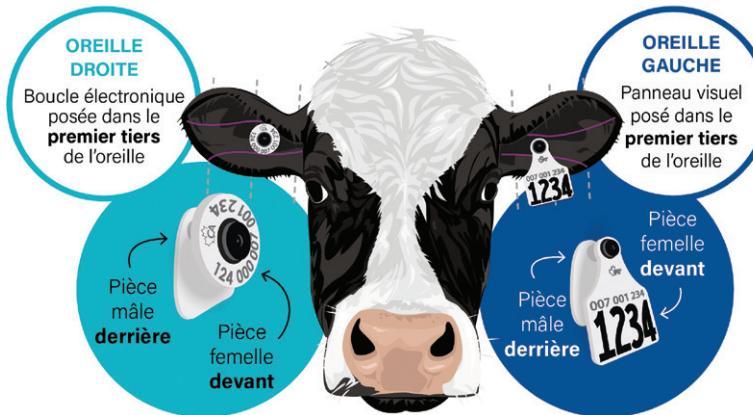


Consignation et déclaration

- Tous les **veaux nouveau-nés** sont identifiés et **consignés à la ferme** dans les 7 jours suivant leur naissance ou avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon ce qui survient en premier;
- L'activation des identifiants doit être **déclarée** dans TracéLaitier dans les 45 jours suivant la naissance de l'animal, ou avant que l'animal quitte la ferme d'origine, selon ce qui survient en premier. Il est recommandé **d'activer les identifiants la journée même** où ils sont installés afin de commencer la chaîne de traçabilité;
- **La désactivation d'un identifiant** confirme que l'animal est décédé

ou qu'il a été exporté et qu'il n'a plus besoin d'être actif dans le système. La désactivation d'un identifiant doit être **consignée** à la ferme et **déclarée** dans TracéLaitier dans les 7 jours suivant l'événement. Si l'animal identifié est disposé à l'extérieur de la ferme, l'établissement d'équarrissage **déclarera** la désactivation;

• **Les animaux importés** des États-Unis au Canada auront un bouton électronique commençant par « 840 » posé sur leur oreille et n'ont pas besoin d'un identifiant canadien commençant par « 124 », à moins qu'ils ne perdent leur identifiant.



Positionnement des identifiants pour assurer leur rétention

Installer les identifiants dans la portion légèrement plus épaisse et rigide de l'oreille du veau permet un meilleur ajustement et réduit les risques qu'ils s'accrochent à des objets, tout en permettant à l'animal de grandir.

Double identification
L'objectif ultime de TracéLaitier est que tous les animaux laitiers aient une double identification. Les jeux de deux identifiants comprennent un identifiant **RFID** électronique, idéalement apposé sur l'**oreille droite** de l'animal, et un panneau visuel à placer sur l'**oreille gauche**.



Identification des animaux

votre guichet unique pour la traçabilité

TracéLaitier reconnaît deux distributeurs d'identifiants laitiers et d'accessoires, par exemple les pinces et les lecteurs RFID. Les commandes peuvent être passées auprès du fournisseur désigné selon l'emplacement.

Les identifiants sont attribués spécifiquement au producteur qui en fait l'achat, et ils ne peuvent être ni échangés ni empruntés par des membres de la famille ou des amis.

Options pour commander des identifiants et accessoires

Je vis dans une province autre que le Québec



Je vis au Québec



Commande en ligne	<p>Commander de l'INBL via le compte Holstein Canada www.holstein.ca/fr/Home/Login</p> <p>Tutoriel vidéo www.holstein.ca/Public/fr/Services/INBL/INBL</p>	<p>Commander d'ATQ via le compte SimplITRACE https://simplitrace.atq.qc.ca/</p> <p>Tutoriel vidéo www.atq.qc.ca/fr/tutoriels</p>
Téléphone	<p>1-866-55-TRACE (1-866-558-7223) ou 1-877-771-NLID (1-877-771-6543)</p>	<p>1-866-270-4319 ou 1-450-677-1757</p>
Formulaire à imprimer téléchargez/ imprimez le formulaire, remplissez-le et envoyez-nous-le	<p>Télécharger le formulaire www.holstein.ca/Public/fr/Services/INBL/INBL</p> <p> TracéLaitier/INBL C.P. 2065 Brantford (Ontario) N3T 5W5</p> <p> TÉLECOPIEUR 1-519-756-3502</p> <p> info@TraceLaitier.ca ou order@NLID.org</p>	<p>Aucun formulaire téléchargeable n'est offert.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur les identifiants, consultez le lien suivant : https://www.atq.qc.ca/fr/formulaires</p>

Perte ou remplacement d'un identifiant

Lorsqu'un animal perd son identifiant, celui-ci doit être remplacé. S'il est possible de commander immédiatement le même numéro d'identifiant, la **déclaration** est requise une fois l'identifiant posé.

Si l'identifiant d'un animal doit être remplacé par un nouvel identifiant avec un **nouveau** numéro, la **consignation** et la **déclaration** doivent se faire dans les 7 jours, et un recouplement sera effectué avec le numéro précédent.



Nouveau dans TracéLaitier

(* non applicable au Québec)

Bien que la double identification soit la façon de faire optimale, TracéLaitier a introduit un identifiant RFID blanc à boucle unique, qui peut être utilisé pour identifier les veaux nés dans une ferme laitière qu'ils quitteront à un jeune âge en destination du secteur de la viande.



Déplacements des animaux

déclarer les déplacements n'a jamais été aussi facile

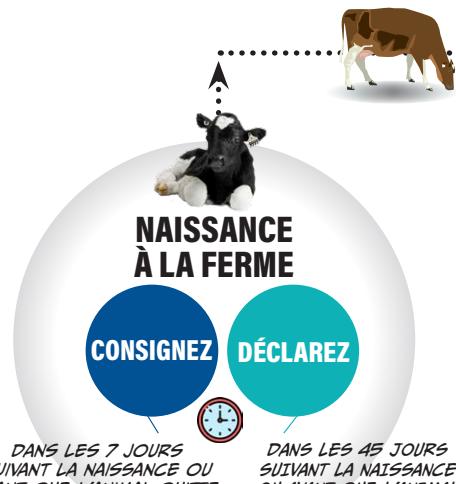
Les déplacements des animaux entre deux sites qui ne sont pas détenus par la même personne (site à site) doivent être déclarés dans TracéLaitier. Si une éclosion de maladie ou une autre urgence devait survenir, les responsables seront en mesure de savoir exactement où chaque animal a transité, avec quels autres animaux il a été en contact et où il se trouve présentement.

Consignation et déclaration

Lorsqu'un bovin laitier arrive à votre ferme, vous avez la responsabilité de **consigner** et de **déclarer** l'événement de réception, y compris les éléments suivants :

- Numéro d'identification de l'animal à 15 chiffres (identifiant d'oreille);
- Date d'arrivée/de réception;
- Identification des sites d'arrivée et de sortie, ce qui comprend entre autres la plaque d'immatriculation du véhicule de transport.

De plus, il est recommandé de **consigner** et de **déclarer** toutes les **sorties** d'animaux de votre ferme.



Importation et exportation

Lorsqu'un animal est importé d'un autre pays, pour procéder à la **consignation** et à la **déclaration**, vous aurez besoin de l'adresse de provenance et du numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule ou de la remorque, car ces animaux n'ont pas de numéro d'identification de site reconnu.

Lorsqu'un animal est exporté vers un autre pays, le déplacement doit être **consigné** et **déclaré** dans TracéLaitier. Cette déclaration inclut l'adresse vers laquelle l'animal a été exporté et le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule ou de la remorque.

Déplacements des animaux

bâtir la confiance dans notre chaîne d'approvisionnement



DÉPLACEMENT

CONSIGNEZ

DÉCLAREZ



DANS LES 7 JOURS SUIVANT
L'ARRIVÉE POUR LES
PRODUCTEURS LAITIERS.



AFFILIÉS
abattoirs
encans
éleveurs de veaux
expositions / foires
exploitants de parcs d'engraissement
importateurs / exportateurs
sites intermédiaires
usines de transformation de la viande
installations terminales
parcs de rassemblement
transporteurs
vétérinaires
autres



Désactivation des identifiants

Lorsqu'un animal meurt et est disposé à la ferme, les producteurs laitiers doivent **consigner** et **déclarer** l'événement dans TracéLaitier. Si un cadavre d'animal est récupéré par un équarrisseur, la carcasse doit être identifiée avant qu'elle ne quitte la ferme d'origine (si ce n'est pas déjà fait), et l'événement de décès et d'élimination (désactivation de l'identifiant) est **déclaré** par l'équarrisseur.

Les producteurs laitiers doivent **consigner** et **déclarer** tous les événements de réception.

Par exemple, si vous amenez une vache à une exposition, puis que vous la ramenez à votre ferme, ou que votre génisse est élevée dans une autre ferme, puis revient à votre ferme, alors vous devez **consigner** et **déclarer** le moment où l'animal est revenu à votre ferme.

Pour les affiliés, TracéLaitier recommande la **consignation** et la **déclaration** de tous les déplacements.

EXPORTATION

CONSIGNEZ

DÉCLAREZ

DANS LES 7 JOURS SUIVANT
LA SORTIE POUR LES
PRODUCTEURS LAITIERS,
SINON DANS LES 30 JOURS.



DÉCÈS

CONSIGNEZ

DÉCLAREZ

DANS LES 7 JOURS
SUIVANT LE DÉCÈS POUR
LES PRODUCTEURS
LAITIERS, SINON DANS
LES 30 JOURS.



Partenaires

travailler en collaboration

Les producteurs agricoles, les organismes laitiers et les représentants du gouvernement et de l'industrie sont passés maîtres dans l'art de collaborer et de travailler de concert afin de cibler et d'adopter les meilleures pratiques pour favoriser et protéger les producteurs, les troupeaux laitiers, les consommateurs et l'industrie laitière canadienne.

Dans le contexte de la traçabilité, cette collaboration pourrait concerter la manière dont les données sont recueillies et transmises, l'approbation des identifiants, la prestation des services à la clientèle, des décisions quant à la manière d'intégrer la technologie et d'automatiser, et le développement des partenariats. De plus, l'échange d'information entre les partenaires permet d'offrir des options pratiques pour la déclaration et la gestion des données, le tout à partir d'un seul lieu sécurisé.

Associations laitières provinciales

Pour de l'information et du soutien à propos du programme proAction^{MD}, communiquez avec votre organisation laitière provinciale.

BC Dairy Association	Dairy Farmers of Manitoba	Les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
BC Milk Marketing Board	Dairy Farmers of Ontario	Dairy Farmers of PEI
Alberta Milk	Les Producteurs de lait du Québec	Dairy Farmers of Newfoundland and Labrador
SaskMilk	Dairy Farmers of Nova Scotia	



Remerciements à Agriculture et Agroalimentaire Canada pour le soutien financier en vertu du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA).

Outils pour la tenue de dossiers

En plus de produire des déclarations dans TracéLaitier, tous les producteurs laitiers doivent tenir des dossiers et les conserver pendant 5 ans (10 ans pour les producteurs de l'Alberta).

Il existe plusieurs excellents outils pour vous aider à consigner les événements de traçabilité à la ferme. Pour les gens qui aiment travailler sur papier, le registre d'activités de Lactanet est parfait pour consigner les événements manuellement. Il existe aussi diverses solutions logicielles pour la gestion des troupeaux qui consignent les événements et les déclarent directement dans TracéLaitier.

Les associations de race peuvent vous aider

Si vous enregistrez un veau auprès de votre association de race, ce qui doit être fait dans les 45 jours suivant sa naissance, Holstein Canada activera l'identifiant pour vous en déclarant les renseignements sur l'animal dans TracéLaitier au moment de l'inscrire dans le livre généalogique national.

Pour un animal enregistré qui est importé au Canada en provenance des États-Unis, le propriétaire peut travailler avec l'association de race pour déclarer l'importation et le déplacement. De plus, il peut au même moment demander le transfert des données du livre généalogique des États-Unis afin de pouvoir enregistrer sa descendance future.

© 2020 TracéLaitier / Lactanet Canada. Tous droits réservés.